



## Prix du suspense « Le roz et le noir »

Ce concours littéraire est ouvert à tous, auteurs confirmés ou débutants.

Comment participer au **Prix du suspense « Le roz et le noir »** ?

Envoyez votre tapuscrit à : [prixlerozetlenoir@palemon.fr](mailto:prixlerozetlenoir@palemon.fr)

La date limite de participation est le **15 janvier minuit**.

Un premier jury sélectionne les meilleurs récits. Il est composé d'un comité de lecture francophone rompu à ce genre littéraire.

Le jury final est présidé par un membre de l'Association du Festival du Polar de Perros-Guirec (Côtes-d'Armor). Le lauréat sera publié par **Éditions du Palémon** (édition à compte d'éditeur).

### Règlement

#### Article 1

Le **Prix du suspense « Le roz et le noir »**, a été créé en 2021 par l'Association du Festival du Polar de Perros-Guirec en marge du festival du polar « *Le roz et le noir* », à l'initiative du romancier Pascal Tissier. Il est destiné à récompenser chaque année un roman au suspense indéniable, (polar, thriller), sur la base d'un tapuscrit totalement inédit émanant d'un auteur unique, **d'une manière totalement anonyme**. Tout récit collaboratif ou ne répondant pas à ces critères sera écarté.

#### Article 2

Pour l'attribution du Prix, il est tenu compte par les deux jurys, de la qualité littéraire, de l'intensité du suspense mis en œuvre par l'auteur et la force des personnages et des dialogues.

Sont exclus : Les nouvelles, la poésie, la science-fiction ou tout autre récit à caractère pornographique ou tendancieux.

#### Article 3

Ce prix a pour vocation essentielle de permettre à un auteur débutant ou chevronné de voir son roman édité à compte d'éditeur, c'est-à-dire sans aucun frais.

De plus, la mairie de Perros-Guirec, partenaire du festival, attribuera un trophée de ville spécialement élaboré pour l'occasion. À l'issue de la cérémonie, le lauréat sera reçu dans un lieu exceptionnel.

**Ce prix a également comme raison d'être de mettre en exergue la Bretagne. C'est pourquoi les auteurs devront s'attacher à situer leur récit (tout ou en partie) dans cette région.**

#### Article 4

Les « premiers » jurés sont nommés, en fonction de leur aptitude pour ce genre littéraire, par les Éditions du Palémon. Ils désigneront les cinq meilleurs romans pouvant être publiés.

- Les « seconds et derniers » jurés, sont nommés par le président du jury de l'Association du Festival du Polar de Perros-Guirec. Ceux-ci examineront les cinq romans retenus par le premier jury et désigneront le lauréat.

#### Article 5

Afin de ne pas porter atteinte à la réputation du Prix, les jurés de ces deux entités s'engagent à ne pas divulguer sous quelque forme que ce soit le ou les romans ayant retenu leur attention.

## Article 6

Pour permettre sa lecture dans les conditions optimales, les tapuscrits peuvent être expédiés dès le 1<sup>er</sup> octobre, par messagerie électronique sous format PDF ou Word, à l'adresse suivante : [prixlerozetlenoir@palemon.fr](mailto:prixlerozetlenoir@palemon.fr)  
Aucun récit ne sera accepté au-delà du **15 janvier minuit** précédant le festival du polar « *Le roz et le noir* ».

Il est vivement conseillé de soigner la présentation et l'orthographe des tapuscrits proposés : Police de caractères, de préférence *Times New Roman* corps 12 – format papier A4.

Dans le but d'obtenir une certaine homogénéité avec l'ensemble des prix annuels, il est recommandé de respecter une marge de **250 000 et 350 000 signes**, (*espaces et ponctuations compris*).

Les récits devant rester anonymes, **seul le titre doit être indiqué sur la première page**, sans autres indications dans le texte pouvant influencer les jurés.

Il est donc nécessaire et impératif de joindre à l'envoi du tapuscrit sous fichier numérique, un second fichier reprenant le **titre de l'ouvrage**, mentionnant les nom et prénom de l'auteur, son adresse postale complète, son adresse électronique, ses coordonnées téléphoniques, ses dates et lieu de naissance ainsi qu'une courte biographie.

## Article 7

Ne peuvent concourir au **Prix du suspense « Le roz et le noir »** :

- Les personnes désignées en tant que jurés, leur famille proche (conjoints, parents, enfants, frères et sœurs...).
- Les membres de l'Association du Festival du Polar de Perros-Guirec.
- Le comité organisateur du festival du polar.
- Les auteurs déjà édités par Éditions du Palémon.
- Les auteurs résidant hors de France métropolitaine.

## Article 8

En participant à ce prix et après avoir transmis leur tapuscrit, les auteurs s'engagent à ne pas proposer leur œuvre à un autre éditeur, et affirment que leur récit n'a jamais fait l'objet d'une précédente édition sous quelque forme que ce soit.

Afin de pouvoir disposer librement de leur récit, les auteurs candidats non retenus dans la première sélection sont informés par courrier électronique par Éditions du Palémon.

L'envoi d'un tapuscrit dans le cadre de ce concours littéraire implique de *facto* l'adhésion au présent règlement, ainsi que l'utilisation des images et photographies de l'auteur.

## Article 9

Après sélection du lauréat, désigné par le second jury de l'Association du Festival du Polar de Perros-Guirec, *Éditions du Palémon* pourra toutefois proposer un contrat d'édition à un des auteurs non retenus, avec la mention : **Sélectionné au Prix du suspense « Le roz et le noir »**.

*Comme il le fait avec tous ses auteurs, Éditions du Palémon s'engage à promouvoir le Prix.*

*A contrario*, si aucun récit ne possède les qualités intrinsèques pour être publié, les organisateurs se réservent le droit de ne pas attribuer de prix.

## Article 10

La remise du **Prix du suspense « Le roz et le noir »**, sera placée sous la présidence d'honneur d'une personnalité du monde littéraire ou cinématographique, qui sera annoncée en temps voulu. La cérémonie se fera en marge du *festival du polar de Perros-Guirec*.

En partenariat avec la municipalité de Perros-Guirec, le comité organisateur assurera la promotion de cet événement auquel le lauréat s'engage à y assister. Celui-ci sera pris en charge, tant au niveau déplacement que de l'hébergement.

## Article 11

Le comité organisateur de ce prix littéraire s'autorise à modifier le présent règlement dans les années à venir ou à ne pas le reconduire.

Pour tous renseignements complémentaires, nous restons à votre disposition aux adresses suivantes :

[roznoir.contact@gmail.com](mailto:roznoir.contact@gmail.com)

[prixlerozetlenoir@palemon.fr](mailto:prixlerozetlenoir@palemon.fr)